

Compte-rendu du Comité Syndical du 23 Février 2015

Les membres du comité syndical se sont réunis le Lundi 23 Février 2015 à 18h30 à Privas (antenne du Syndicat), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le quorum du Comité Syndical étant atteint, le comité syndical pourra donc délibérer ce 23 février. (article L2121-17 du CGCT).

Présents ayant voix délibérative :

NOM Prénom	Représentant	Présent(e) ou suppléé(e)	Suppléé(e) par Pouvoir donné à
LOUCHE Alain	CA Privas Centre Ardèche	X	
LOUCHE Barnabé	CA Privas Centre Ardèche		
BERNARD Jérôme	CA Privas Centre Ardèche	X	
CUER Eric	CDC Barrès-Coiron		X par M. Yves BOYER
PAQUELET M. Claire	CDC Beaume-Drobie		
POT Laurent	CDC Berg et Coiron	X	
PICARD Frédéric	CDC Val'Eyrieux		
BOYER Aïda	CA du Bassin d'Annonay		Pouvoir donné à M. Alain THOMAS
THOMAS Alain	CA du Bassin d'Annonay	X	
VERMOREL André	CDC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche		
SENECLAUZE Bruno	CDC Pays de l'Hermitage et du Tournonais	X	
CLUZEL Michel	CDC Pays de l'Hermitage et du Tournonais		
BUGAUD Michel	CDC du Vinobre		X par M. Jacques SARTRES
CIMAZ Michel	CDC Pays de Vernoux		
M. le Président	CDC Cévenne et Montagne Ardéchoises		
VIZIER Christian	CDC Porte de DrômArdèche	X	
GRIBET Jacky	CDC Porte de DrômArdèche		
VALLON Raphaël	CDC Porte de DrômArdèche		
CLUTIER Francis	SITHERE	X	
TOURETTE Mallaita	SIRP		
TAULEIGNE Lise	Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche		
QUINKAL Maurice	SERENA	X	
CAUSSE René	Syndicat d'Etude du Bassin Versant du Chassezac		X par M. Jean Paul ROBERT

DORP Daniel	Syndicat Eyrieux Clair		
LEFEBVRE Jean-Pierre	Troisième collège	X	
GOMEZ DE MERCADO France	Troisième collège	X	
PETITJEAN Gilbert	Troisième collège	X	
NOUGIER Luc	Troisième collège	X	
BOURGEOIS David	Troisième collège	X	
FRANCOIS Jacques	Troisième collège		
CHAMBON Dominique	Troisième collège		X par M. Emmanuel CAILLET
BALTHAZARD Catherine	Troisième collège	X	
GRANGE Louis	Troisième collège	X	
GIRAUD Pascale	Troisième collège	X	
VERNET Roland	Aubenas		
BSERENI Stella	Guilherand-Granges	X	
GRIFFE Gérard	Le Teil		Pouvoir à M. Gilbert PETITJEAN
FINIELS Martine	Conseil Général Ardèche		
LACOMBE Denis	Conseil Général Ardèche	X	
L'HERMINIER Raoul	Conseil Général Ardèche		
DUBAY Jacques	Conseil Général Ardèche		
ALEXANDRE Jacques	Conseil Général Ardèche		

Assistaient également en tant qu'invité : Bertrand Cochard, Bernard Arnaudon, Henry Pascal Eldin, Ludovic Bayle, Garlann Nizon, Frédéric Jacouton, Stéphane Jeannin

Stella BSERENI a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint la séance peut s'ouvrir à 18h30

M. Maurice Quinkal et M. Ludovic Bayle précisent qu'au précédent mandat il y avait 250 délégués, le quorum était donc très difficile à atteindre. Aujourd'hui, ce nombre est porté à 42, M. Bayle évoque malgré tout les difficultés rencontrées pour atteindre le quorum et demande la plus grande vigilance aux délégués sur ce point.

1- Compte-rendu du dernier comité syndical

M. Le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à faire concernant le procès verbal du dernier Bureau, en date du 4 février. Aucune remarque.

2- Compte administratif 2014 - budget principal

Les comptes sont présentés par Mme Stella BSERENI, membre du Bureau. Il y a toujours deux budgets, l'un principal et l'autre régie.

Le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		74 255,73		702 780,34
Opérations de l'exercice		23 660,46	327 399,24	
Résultat de clôture 2014		97 916,19		375 381,10

LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		777 069,07
Opérations de l'exercice	303 738,78	
Résultat de clôture 2014		473 297,29

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Besoin de financement : - 375 381,10 (A)

- RESTES A REALISER (dépenses ou recettes engagées, mais non mandatées) :

Dépenses	Recettes
105 535,38	

Besoin de financement : 105 535,38 euros (B)

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (A-B)

Néant

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Comité Syndical **d'affecter** l'excédent de la section de fonctionnement, **égal à 97 916,19 euros** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2015.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, il est proposé au Comité Syndical :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2014 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **d'approuver** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- **de décider** l'affectation de l'excédent de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant.

M. Quinkal n'a pas pris part au vote.

3- Compte administratif 2014 – Régie Industrielle et Commerciale

Présentation faite par Mme Stella BSERENI

Le compte administratif de l'exercice 2014 du budget de la régie commerciale laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		50 237,86		22 877,11
Opérations de l'exercice		125 485,83		16 198,65
Résultat de clôture 2014		175 723,69		39 075,76
LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE			
	DEFICIT	EXCEDENT		
Résultats reportés		73 114,97		
Opérations de l'exercice		141 684,48		
Résultat de clôture 2014		214 799,45		

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Besoin de financement : - 39 075,76 euros (A)

- RESTES A REALISER (dépenses ou recettes engagées, mais non mandatées) :

Dépenses	Recettes

Besoin de financement : 10 000,00 (B)

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (A-B)

Néant

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, **égal à 175 723,69 euros** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2015.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif de la régie commerciale, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, il est proposé au Comité Syndical :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2014 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **d'approuver** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- **de décider** l'affectation de l'excédent de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant.

M. Quinkal n'a pas pris part au vote.

4- Budget Primitif 2015 Budget Principal

Le Président porte à la connaissance des membres le projet du budget primitif 2015 pour le budget principal qui s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 209 189,82 €
- Recettes de fonctionnement : 1 209 189,82 €
- Dépenses d'investissement : 457 629,33 €
- Recettes d'investissement : 457 629,33 €

Total des dépenses : 1 666 819,15 €

Total des recettes : 1 666 819,15 €

Le Comité Syndical approuve le budget présenté.

5- Budget Primitif 2015 Régie Industrielle et Commerciale

Le Président porte à la connaissance des membres le projet du budget primitif 2015 de la régie commerciale qui s'établit comme suit :

- Dépenses d'exploitation : 1 015 723,69 €
- Recettes d'exploitation : 1 015 723,69 €
- Dépenses d'investissement : 110 609,55 €
- Recettes d'investissement : 110 609,55 €

Total des dépenses : 1 126 333,24 €

Total des recettes : 1 126 333,24 €

En outre, l'ensemble du personnel étant rémunéré sur le budget principal, il est proposé d'affecter 310 200 euros de masse salariale (salaires + charges sociales) en dépense sur le budget de la régie industrielle et commerciale sur la base d'un état établi en fin d'année civile. Un montant identique sera inscrit en recette sur le budget principal.

Le Comité Syndical approuve le budget présenté.

6- Convention avec la Région Rhône-Alpes

Garlann NIZON expose rapidement en quoi consiste la Coordination Rhone-Alpes de l'Internet accompagné. Collectif formé par les têtes de réseau existantes en 2007, elle est financée par la région Rhône-Alpes depuis 2009, pour animer les départements de la Région. Or, ce collectif n'ayant pas d'existence juridique, la convention avec la Région était portée jusqu'à maintenant par la m@ison de Grigny (EPN dans le Rhône). Or, il s'avère que cette structure est aujourd'hui frappée par une baisse drastique des subventions de la commune, ce qui laisse à présager une fermeture très rapide. Il est donc proposé au Comité Syndical de porter cette convention à hauteur de 105 000 euros sur deux ans.

7- Adhésion à OSM

Il est proposé au comité syndical d'adhérer à l'association Open Street Map. Cette association a pour but de créer une cartographie libre du monde, un peu comme un Wikipédia de la cartographie. Contrairement à Google Map que tout le monde connaît, l'ensemble des éléments déposés sur OSM sont libres de droits, faisant de cette cartographie un bien commun. L'adhésion représente un montant de 50 euros par an. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8- Présentation de Zimbra

Afin que chacun puisse découvrir et mieux connaître les outils et services proposés par le Syndicat, il a été décidé qu'à l'issue de chaque Comité Syndical un service serait présenté. Frédéric Jacouton, « ouvre le bal » avec une présentation de l'outil de messagerie collaboratif ZIMBRA.

La séance est levée à 19h30